

Rapport de la commission relative à l'achat d'une saleuse Morselli pour le service hivernal
Préavis municipal n° 77 - 2011

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

La commission chargée d'étudier ce dossier a été convoquée à la salle de la Municipalité le jeudi 10 mars 2011 à 19h00. La Municipalité était représentée par Madame HAUTIER-CHARROTON, Syndique et Monsieur MAST. Etaient présents MM DEVENOGE, ISCHI, SANTSCHY, HUBSCHMID et ZBINDEN, MM CETRANGOLO et GARDEL étant excusés.

Préambule

Afin de pouvoir être encore plus performante et efficace et afin de répondre aux attentes des habitants, la Municipalité désire doter le nouveau camion Reform d'une nouvelle saleuse.

Aujourd'hui, le salage est effectué au moyen d'un semoir d'une capacité de 250 kg, couplé à un tracteur. Dès lors, pour éviter de rentrer au dépôt plusieurs fois pour le remplir, il faut un second employé des services extérieurs, avec un second véhicule, qui suit la saleuse pour le ravitaillement. Cet appareil a plus de 10 ans et présente des signes de fatigue évidents. De plus, étant en ferraille, la rouille a fait son apparition depuis quelques années.

Avec la saleuse que la Municipalité envisage d'acquérir, laquelle sera montée sur le véhicule Reform et non plus tractée, il sera possible de passer la lame tout en salant. La capacité de la saleuse est suffisante pour une intervention sur tout le territoire de la commune en un seul passage, et ceci par un seul employé.

Caractéristiques

Il s'agit d'une saleuse de marque Morselli, de renommée internationale, en acier inoxydable massif, garantie à vie contre la rouille et la corrosion. Entièrement commandée depuis la cabine, elle permet également d'épandre du sable ou du gravier. Elle est fournie par l'entreprise Giriens.

Financement

L'offre de la maison Giriens, est de 32'100 fr. Elle comprend la saleuse et quelques options indispensables telles que grille de chargement, bâche de protection, commande pour l'asymétrie de l'assiette ou encore vibreur pour caisse.

Etant donné que la trésorerie le permet et que nous disposons d'un fonds de réserve de 15'400 fr. pour l'amortissement partiel de cette dépense, il n'y aura pas de recours à l'emprunt ou au leasing. Il est à souligner que ce fonds de réserve sera bien entendu réalimenté en priorité en cas de résultat favorables des comptes 2010, ce qui sera très probablement le cas.

Cet investissement n'était pas prévu dans la planification financière 2006-2011. Il sera entièrement amorti par prélèvement sur un fonds de réserve (à hauteur de 15'100 fr.) et en dépenses complémentaires sur le

budget 2011 (à hauteur de 17'000 fr.) Toutefois, il y a de très bonnes chances que le fonds de réserve soit réalimenté lors du bouclage des comptes 2010. De toute manière, cette dépense sera payée par la trésorerie courante, sans incidence sur le plafond d'endettement. Dès lors, les seuls nouveaux frais de fonctionnement seront une augmentation de la police RC véhicule et casco du camion Reform puisque les accessoires sont intégrés dans cette police et un entretien annuel. A ce sujet, nous rendons attentif la Municipalité à veiller à un entretien régulier et méticuleux de ce matériel, afin qu'il donne satisfaction le plus longtemps possible.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 77-2011, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Tenant compte que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, prévue dans le préavis n° 11-2006 et accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006, mais qu'étant donné son financement par la trésorerie courante il ne touche pas le plafond d'endettement

décide

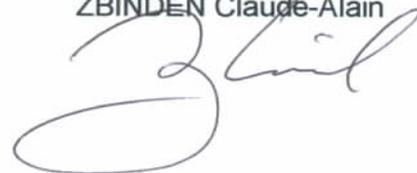
1. d'autoriser la Municipalité à acheter un épandeur à sel, sable ou gravier, de marque Morselli, avec accessoires et montage,
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de 32'100 fr. pour cet achat,
3. D'amortir le coût total par un prélèvement partiel sur le fonds de réserve pour véhicules (9.281.02) de 15'100 fr. et par une dépense complémentaire sur le budget 2011 de 17'000 fr., à moins que le fonds de réserve ne soit réalimenté lors du bouclage des comptes 2010. Dans ce cas, le solde sera prélevé sur ce compte. Enfin, de financer la dépense par la trésorerie courante.

Penthaz, le 4 avril 2011

Les membres :

Le rapporteur :

ZBINDEN Claude-Alain



CETRANGOLO Giovanni

DEVENOGE Pierre-Michel

ISCHI Pierre-André



SANTSCHY Gérald

GARDEL Charles

HUBSCHMID Jean-Rudolph

